



VINGT ET UNIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 2.2.3 de l'ordre du jour

ADAPTATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES MÉDICALES AUX CONCEPTS  
MODERNES DE MÉDECINE INTÉGRALE

Projet de résolution présenté par la délégation du Pérou



La Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le projet de programme et de budget pour 1969, et plus particulièrement le programme relatif à l'enseignement et à la formation professionnelle;

Considérant l'importance que présente pour le développement des services de santé nationaux la formation d'un personnel médical préparé à aborder sa tâche dans l'esprit moderne d'une médecine intégrale,

1. DECLARE qu'il est urgent d'accorder aux facultés de médecine des pays en voie de développement les moyens nécessaires, sous forme de services hospitaliers et de services de médecine préventive, pour leur permettre la formation intégrale du médecin;
2. DEMANDE que les pays veillent à ce que leurs facultés de médecine révisent leurs programmes d'études de manière continue pour les adapter à la notion de médecine intégrale et aux problèmes culturels, économiques et sociaux correspondants; et
3. PRIE le Conseil exécutif et le Directeur général, tenant compte des résolutions des Assemblées et Conseils exécutifs précédents, d'envisager l'élaboration de programmes régionaux de coopération et d'assistance en faveur des facultés de médecine qui ont entrepris des plans d'intégration avec les services publics, de manière que chaque pays possède à l'avenir un corps médical formé selon les conceptions nouvelles de la médecine intégrale.



WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

A21/P&B/Conf. Doc. No 3 Add.1  
17 mai 1968

ORIGINAL : ANGLAIS

VINGT ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 2.2.3 de l'ordre du jour



ADAPTATION DES PROGRAMMES D'ETUDES MEDICALES AUX CONCEPTS  
MODERNES DE MEDECINE INTEGRALE

Les délégations suivantes désirent se joindre à la délégation du Pérou pour  
présenter le projet de résolution contenu dans le document A21/P&B/Conf. Doc. No 3 :

Argentine

Brésil

Colombie

Espagne